

Calendrier

Secrétariat de l'Union

Jeudi 16 février 2023 14h30

Jeudi 9 mars 2023 à 14h30

Commission Exécutive de l'Union

Jeudi 23 mars 2023 à 14h30

PRUDHOMMES

- assemblée générale du conseil de Créteil

le 3 février

- assemblée générale de villeneuve st georges

le 30 janvier après midi

Formation syndicale

session **DECOUVERTE**

13 au 17 février 2023

inscriptions ouvertes

contacts Nathalie

Formation prudhommes

3 au 7 avril 2023 Créteil

Formation conseillers et

administrateurs

securité sociale

13 et 14 avril 2023 Paris

SITE INTERNET UD FO 94

www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraichi
avec ses rubriques habituelles,
communiqués,
formation syndicale et inscription,
documentations, publications, etc.....



Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme.

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, ce 31 janvier a confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présentée par le gouvernement.

Plus de 2,5 millions travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraité.e.s, se sont mobilisés, par la grève et/ou ont manifesté sur l'ensemble du territoire. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à celle du 19 janvier qui avait rassemblé près de 2 millions de personnes. La jeunesse s'est particulièrement mobilisée aujourd'hui pour refuser la précarité grandissante que promet le gouvernement.

La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

Personne ne s'est laissé trompé par la propagande du gouvernement.

Les organisations syndicales dénoncent ainsi le mail du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, envoyé tant à des agents publics qu'à des salariés de droit privé, présentant une liste d'arguments en faveur de la réforme des retraites.

Les organisations syndicales n'acceptent pas les propos tenus par la Première ministre, ce dimanche, indiquant que, selon elle, « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ». Pour les organisations syndicales le recul de l'âge de départ n'a jamais été négociable ! Les propositions alternatives formulées par elles sont toutes restées lettre morte ! Cela démontre le jusqu'au-boutisme du gouvernement, sourd au rejet exprimé par la totalité des organisations syndicales et l'immense majorité des citoyens.

Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer.

L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève. L'intersyndicale se réunira le mardi 7 février.

COMMUNIQUE URIF FO : LA VAGUE !

La mobilisation d'hier était plus importante que celle du 19 janvier 2023. 2 800 000 manifestants dans toute la France dont près de 500 000 à Paris. Y compris dans les communes de 17 000 habitants, plus de 5 000 manifestants s'opposaient à la réforme des retraites.

Il n'y a pas de pari à gagner mais tout simplement de faire la démonstration à l'exécutif que les salariés, les retraités, les Français majoritairement font confiance aux organisations syndicales pour s'opposer, contrairement à ce que le gouvernement affirme, à la destruction de la retraite par répartition et à la solidarité entre générations.

Les débats en commissions ont débuté à l'Assemblée nationale. Les députés doivent très largement tenir compte de ce qui s'est passé encore hier, après le 19 janvier, dans la rue. Ils doivent en tenir compte car les manifestations dans leurs circonscriptions étaient à la hauteur de tout ce qui s'est passé dans les 250 rassemblements en France.

La Première ministre, après cette vague puissante, calme et revendicative, après ses déclarations " Il n'y a rien à négocier sur les 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation", annonce que les travaux à l'Assemblée nationale peuvent contribuer à l'amélioration du projet de loi et à son enrichissement : sur quoi ?

- L'âge de départ
- L'allongement de la durée de cotisation
- Les régimes spéciaux
- Les dispositions inégalitaires touchant de nouveau les femmes etc...

Pas dupes ceux qui manifestaient et faisaient grève hier ! Pas dupes ceux qui en manifestant revendiquaient le retrait du projet de loi.

L'exécutif est "aux abois", il sait que la puissance du mouvement se développe comme cela a été le cas en 1995 et où le "droit dans ses bottes" du Premier ministre basculait en un retrait devant la puissance de la grève et des manifestations.

Les 7 et 11 février 2023, les travailleurs et travailleuses feront encore mieux car cet exécutif contribue à accentuer la mobilisation.

Le 1er février, le bouclier tarifaire pour l'énergie tombe et ceux qui se mobilisent sur les retraites vont prendre en pleine tête 15% d'augmentation des prix de l'énergie.

Le 1er février, c'est l'application du nouveau dispositif de l'assurance chômage qui conduira à pénaliser encore plus les chômeurs en les précarisant.

Toutes les raisons qui vont conduire de plus en plus de travailleurs et travailleuses à faire grève et à manifester.

L'URIF FO se félicite et remercie toutes les unions départementales FO de l'Île-de-France d'avoir réussi les fortes mobilisations que nous venons de vivre. Elle remercie les fédérations FO qui elles aussi se sont mobilisées d'abord pour nous aider dans les organisations matérielles et pour prendre part un cortège FO de plus de 30 000 participants.

L'URIF FO tient particulièrement à remercier toute notre sécurité car tous ces camarades, salariés de leurs entreprises assurent la sécurité du cortège, des manifestants souvent dans des conditions difficiles.

IL NOUS FAUT MAINTENANT NOUS ENGAGER DE NOUVEAU ET PLUS FORTEMENT ENCORE DANS LES MOBILISATIONS DES 7 ET 11 FÉVRIER 2023.

PEU DE JOURS POUR RÉUSSIR MAIS NOUS AVONS TOUJOURS ÉTÉ EN CAPACITÉ DE LE FAIRE EN 1995, EN 2003, EN 2010, 2019.

Paris le 1er février 2023



**2 millions le 19 !
2,5 millions le 31 !
Renforçons la
mobilisation les**

**7 & 11
février**

*en grève pour
nos retraites !*
avec **FO**

RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES RÉFORME INJUSTE VÉRITABLE RÉGRESSION SOCIALE

Pour tous ceux nés après 1968 :

VÉRONIQUE – 1 enfant – née en 1968
Carrière complète dans le privé

Avant réforme :

départ possible à 62 ans : 1641 €
départ possible à 64 ans : 1817 €

Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 64 ans : 1641 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 176€/ MOIS !!!

SANDRA – mère de 4 enfants – née en 1969
Carrière hachée mais toutes ses annuités

Avant réforme :

départ possible à 62 ans : 967 €
départ possible à 64 ans : 1128 €

Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 64 ans : 967 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

PERD 160€/ MOIS !!!

Les carrières complètes au SMIC :

PAULA – célibataire – née en 1964
Employée dans une société d'entretien
Carrière complète au SMIC

Avant réforme :

départ possible à 62 ans : 1217 €
(avec complémentaire)
départ possible à 63 ans : 1265 €
(avec complémentaire)

Après réforme :

DÉPART À 62 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 63 ans : 1217 €



1 AN DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

PERD 50€/MOIS !!!

Les carrières longues :

PAUL – père de 2 enfants – né en 1963
Ouvrier du bâtiment
Carrière longue – début d'activité à 18 ans

Avant réforme :

pour un départ à 60 ans : 1275 €

Après réforme :

DÉPART À 60 ANS IMPOSSIBLE !
Pour un départ à 62 ans : 1275 €



2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES

AUCUN BÉNÉFICE !!!

La réforme des retraites c'est quoi ?

- Le décalage de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans en 2030
- Accélération de l'allongement de la durée de cotisation : 43 annuités dès 2027

Pas de retraite pour les jeunes !

Les jeunes qui font des études rentrent tardivement dans l'emploi. Par conséquent, pour obtenir toutes leurs annuités ils devront partir à la retraite encore plus tardivement

Ex : Pour un début d'activité à 24 ans et 43 ans de carrière, le départ à la retraite à taux plein se fera à 67 ans !!

Plus de précarité !

Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi : chômage, invalidité, inaptitude ...

Ces personnes devront rester 2 ans de plus dans la précarité !

1200 € de retraite minimum garantie Mensonge !

C'est 1200€ brut de pension régime de base + complémentaires
Pour l'obtenir il faudra avoir réalisé sa carrière complète, soit 43 années au SMIC !